

PAPER DETAILS

TITLE: Pour ou contre la langue: vingt ans de planification linguistique en France

AUTHORS: Jean GOUDAILLIER

PAGES: 101-116

ORIGINAL PDF URL: <https://dergipark.org.tr/tr/download/article-file/11497>

POUR OU CONTRE LA LANGUE :

VINGT ANS DE PLANIFICATION LINGUISTIQUE EN FRANCE

«Hé! La France, ton français fout le camp»: titre du livre de Jean Thévenot, journaliste, paru en 1976 (1), c'est aussi le *Leitmotiv*, la sempiternelle ritournelle de bien de nos décideurs en matière de langue française. Que l'on ne s'y trompe point! Les mentalités n'ont guère évolué depuis qu'André Martinet dénonçait en 1963 le «malthusianisme linguistique séculaire, soigneusement entretenu par nos grammairiens, qui a étouffé toute initiative chez l'utilisateur et qui ne lui laisse, dans bien des cas, d'autre recours que l'emprunt pour élargir son vocabulaire» (2). Qu'il s'agisse de René Etiemble — nous sommes alors en 1964 — et de son *Parlez-vous franglais?* (3) ou de la *Lettre ouverte* (en 1986) à ceux qui en perdent leur français de Philippe de Saint Robert (4), l'idée est toujours la même: le français deviendrait une langue morte.

A propos des divers textes officiels relatifs à la langue française, parmi lesquels le plus important a été la Loi Bas-Lauriol (5) du 31 décembre

-
- (1) Jean THÉVENOT, *Hé! La France, ton français fout le camp*, Gembloux (Belgique), Duculot, 1976, 175 pages.
 - (2) André MARTINET, Les grammairiens tuent la langue, *Arts*, 3 juin 1963; repris in *Le français sans fard*, p. 25-32, sous le titre: Les puristes contre la langue.
 - (3) René ETIEMBLE, *Parlez-vous franglais?*, Paris, Gallimard, 1964.
 - (4) Philippe de SAINT ROBERT, *Lettre ouverte à ceux qui en perdent leur français*, Paris, Albin Michel, 1986, 187 pages.
 - (5) Loi N° 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française (*Journal Officiel* du 4 janvier 1976). Le député RPR Pierre Bas en a été l'instigateur et le député Lauriol de rapporteur, raison pour laquelle cette loi est communément appelée Loi Bas-Lauriol.

1975, je décidai dans un premier temps (6) de laisser de côté toute attitude militante, le linguiste devant — me semblait-il alors — s'abstenir de porter des jugements de valeur (7). Mais trop c'est trop! En tant que linguiste, je ne peux plus passer outre un certain nombre de faits; car actuellement se développe en France un *discours sur la langue* qui ne peut que venir me heurter: Pierre Bas, lors d'une série d'émissions radiodiffusées en août 1980 sur France-Culture et intitulées «Visages de la langue française», Stelio Farandjis (Secrétaire Général du Haut Comité de la Langue Française en 1982) dans plusieurs interviews publiées dans la presse française ou lors d'un entretien télévisé sur la troisième chaîne (FR3) en juin 1982, divers dirigeants politiques, quelle que soit leur appartenance à tel ou tel parti, tous ont eu le même type de discours: *il faut sauver notre «belle langue»*. Suivent quelques morceaux choisis et anecdotes révélateurs(trices) de cet état de choses. «Le plus étonnant — ou le plus triste — est que le français n'a jamais été plus en péril. Neuf citoyens sur dix s'expriment avec deux cent mots et ignorent toute syntaxe. J'ajoute que sur ces deux cent vocables il y en a trente ou quarante qui sont anglais. Apprenez leur cinquante termes bretons ou basques et que restera-t-il de leur langue nationale?» C'est en ces termes que s'exprime le 21 juin 1982 Frédéric Grendel, commentateur de radio (8). Sans commentaire! Autre exemple: tout récemment (février 1986), lors d'une Journée d'Etudes intitulée «Les Industries de la langue — aspects linguistiques et économiques» qui a eu lieu dans le cadre d'*Expolangues 86*, Xavier Deniau (Maître de requêtes au Conseil d'Etat; Président du Comité de la Francophonie) (9) se réjouit du fait que les montréalais *parlent désormais mieux* le français, puisque lui-même les comprend, alors qu'il n'en était rien dix ans auparavant. Ne serait-ce pas plutôt son oreille qui se serait ouverte aux québécismes, à la prononciation québécoise, à force de voyage au Québec ou de rencontrer ses cousins d'Amérique? (10). Exemple caractéristique d'une projection de son

(6) Jean-Pierre GOUDAILLIER, A nouveau les puristes contre la langue, *La Linguistique*, 1977/2, p. 85-98, p. 90.

(7) Cf. en ce qui concerne ce point de vue André MARTINET, De l'économie des formes du verbe en français parlé, *Le français sans fard*, p. 91-120, p. 95.

(8) Frédéric Grendel intervenait à propos d'une décision d'Alain Savary, Ministre de l'Education Nationale de l'époque.

(9) Xavier Deniau est l'auteur du *Que sais-je? La francophonie*, Paris, PUF, 1983, 128 pages.

(10) Voir à ce sujet Anne-Marie HOUDEBINE et Jean-Pierre GOUDAILLIER, Production/réception/attitude ou parole/langue/imaginaire linguistique dans le processus de communication entre français et québécois, *Actes des Journées d'Etudes «Le français oral. Sa description linguistique et ses manifestations dans la littérature québécoise»* organisées par l'Université Paris XIII et le C.C.I.F.Q., mai 1986.

propre *Imaginaire Linguistique* (11) sur le parler de l'autre. Ce n'est pas moi qui deviens plus flexible, qui adapte mon écoute, c'est mon interiorisateur qui fait des progrès linguistiques. Interprétation égocentrique, à laquelle fait inévitablement aboutir tout comportement normatif prescriptif (12). Une telle attitude se retrouve aussi dans les propos de Gérard Antoine qui prétend, lors d'un colloque, ne comprendre qu'à moitié ses enfants et plus du tout ses petits-enfants, qui quant à eux parlent trop vite à son goût; il considère donc que «le français fout le camp par ses phonèmes, ses mots, sa morpho-syntaxe». A moins d'épouser les thèses romantiques de la dégénérescence perpétuelle, valable aussi dans une certaine mesure en linguistique au XIX^e siècle j'avoue ne pas très bien saisir comment une langue pourrait *fouter le camp* par ses phonèmes, sa phonologie, pour ne prendre en considération que ce niveau de la structuration linguistique. C'est ce que je lui ai indiqué, à la suite de son exposé, non sans lui rappeler que des rééquilibrages ne cessent de s'opérer au sein même des structures linguistiques (14). Evolution linguistique oblige! En quoi de tels réajustements — par ailleurs nécessaires — nuiraient-ils à la *qualité de la langue*? Pour ne prendre qu'un exemple : en Franche-Comté, les voyelles appartiennent à des systèmes phonologiques surdifférenciés : les oppositions vocaliques de degré d'aperture sont doublées d'oppositions de longueur. Cette vivacité des traits d'aperture et de durée est relevée non seulement chez les adultes de Besançon mais aussi chez les enfants de cette même région (15). Le débat est donc à nouveau ouvert entre les décideurs et les linguistes, en d'autres termes entre les prescriptivistes et les descriptivistes. De telles querelles n'aboutissent bien souvent qu'à la formulation de positions antagonistes. On

-
- (11) Anne-Marie HOUDEBINE, Pour une linguistique synchronique dynamique, *La Linguistique*, 21, 1985, p. 7-36.
 - (12) A propos de prescriptivisme/descriptivisme, voir entre autres Denise FRANÇOIS, La notion de norme en linguistique. Attitude descriptive. Attitude prescriptive, *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*, p. 153-168.
 - (13) Gérard ANTOINE, On ne badine pas avec la langue, *La langue française dans tous ses états* (Colloque organisé par le Ministère de la Culture, le Commissariat Général de la Langue Française et le Collège International de Philosophie les 28 février et 1^{er} mars 1986) (Actes à paraître).
 - (14) Jean-Pierre GOUDAILLIER, Intervention à la suite de l'exposé de Gérard ANTOINE au Colloque *La langue française dans tous ses états* (cf, note 13) (à paraître ?).
 - (15) Gabrièle KONOPCYNski, Acquisition des systèmes vocaliques surdifférenciés. L'exemple des régions de l'Est (Besançon - Nancy), *La phonologie de l'enfant français de six ans. Variétés régionales*, p. 167-204, p. 172 et ss.; Anne-Marie HOUDEBINE, Variétés et dynamique du français contemporain, *La phonologie...*, p. 207-228, p. 215-216.

ne peut que le regretter (16) et ce ne sont pas les derniers propos de Philippe de Saint Robert qui risquent d'apaiser les passions, bien au contraire. Aurait-il voulu souffler sur des charbons ardents, qu'il n'aurait pas pu mieux faire. «...nombre de linguistes prétendent aujourd'hui faire la loi et nous impressionner à partir d'une revendication de connaissances qui, à vrai dire, n'autorisent nullement de tels abus de pouvoir. Leur attitude est celle de la linguistique moderne née avec Ferdinand de Saussure et fondée sur une observation du fonctionnement actuel de la langue : mais au nom de l'observation de ce qui est, axée en réalité sur l'évolution la plus anarchique, on en vient à justifier non seulement une tolérance douteuse, mais un laxisme délétère. Depuis Ferdinand de Saussure il est de bon ton de dire que toute langue vit sa propre vie... Il faut bien voir à quels extrêmes nous conduit cette théorie : la dénaturation, voire la dissolution de la langue par l'abus d'emprunts conduisant à une véritable invasion lexicale et syntaxique et par l'abandon de plus en plus fréquent des règles grammaticales et orthographiques, deviennent ainsi, aux yeux de certains, des manifestations de ce qu'ils appellent la vie d'une langue» (17). Sic, fin de citation ! C'est sans appel. Doit-on faire observer à Philippe de Saint Robert, *notre* Commissaire de la langue française, que les descriptions linguistiques, qui permettent de dégager une norme statistique, sont autant de prises de conscience de ce que font les sujets parlants. C'est ainsi que l'on peut apprécier au mieux l'usage — réel — que ceux-ci font de leur langue. Constaté grâce à des enquêtes, tant de comportements que d'attitudes (18), des faits linguistiquement convergents ou divergents fournissent d'indéniables informations. Celles-ci ne conduisent nullement le linguiste descriptiviste — digne de ce nom — à prôner un quelconque laxisme délétère. J'y reviendrai avec l'exemple de la Commission sur la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions.

Autre aspect du problème : tout ce qui est fait en France en matière de planification linguistique, essentiellement d'ordre terminologique, va dépendre très étroitement du pouvoir politique et relever de la compétence du Premier Ministre. Ceci depuis que le Général De Gaulle et Georges Pompidou créèrent une *très légère* structure administrative auprès du Premier Ministre et de caractère interministériel. Le 31 mars 1966 — vingt ans déjà —, un décret met en place le *Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française*. Il fut alors confié à Phi-

(16) Cf. sur ce point précis Denise FRANÇOIS, *op. cit.*, p. 153.

(17) Philippe de SAINT ROBERT, *op. cit.*, p. 22-23.

(18) Anne-Marie HOUEBINE, *Pour une linguistique...*, *op. cit.*, p. 33.

lippe Rossillon. Une première réforme en eut lieu en 1973 (19); en 1980, il fut dénommé *Haut Comité de la langue française* et Stelio Farandjis en devint le responsable en 1982. Ce Haut Comité fut transformé en *Commissariat Général* par décret en date du 9 février 1984. Philippe de Saint Robert en a la responsabilité depuis le 1^{er} mars 1984. Cette nomination fut de caractère tout aussi politique que celles qui la précédèrent (20). L'idéologie n'est pas non plus absente de tout ceci : «le 10 mai a été un succès politique, un événement politique mais aussi un événement culturel... Pour la vie de la langue française, la promotion de la langue française, toutes les forces politiques de ce pays sont conviées» (Entretien télévisé de Stelio Farandjis le 28 mai 1982 sur FR3).

Conformément à l'Article 8 du Décret 84-91 du 9 février 1984 instituant un commissariat général et un comité consultatif de la langue française (Journal Officiel du 10 février 1984), «le commissaire général de la langue française est chargé de mettre en oeuvre, par des moyens propres, toutes actions visant la diffusion et la défense de la langue française. Il coordonne notamment les travaux effectués en matière de terminologie, les actions visant à l'enseignement et à la diffusion du français par des moyens autres que scolaires, et les actions menées au plan international pour le développement de l'usage du français». Qu'en est-il du domaine de la publicité? Observons les murs de nos villes et leurs multiples placards publicitaires. Ceux-ci illustrent bien les conséquences pratiques de la Loi Bas-Lauriol, d'après laquelle «l'emploi de la langue française est obligatoire» (Article 1^{er}) entre autres dans la

(19) Pour la période allant de 1966 à 1975, année de la Loi Bas-Lauriol, on peut se reporter, entre autres, à Christian SCHMITT, *La planification linguistique en français contemporain : bilan et perspectives, Le français en contact avec la langue arabe, les langues négro-africaines, la science et la technique, les cultures régionales*, Sassenage, Conseil international de la langue française, 1977, p. 89-110. Le lecteur soucieux de remonter plus loin peut consulter avec intérêt : Lothar WOLF, *La normalisation du langage en France*. De Malherbe à Grévisse, *La norme linguistique* (textes colligés et présentés par Edith BEDAR & Jacques MORAIS), Québec, Conseil de la langue française / Paris, Le Robert, 1983, p. 105-137; cf. aussi Jean-Pierre GOUDAILLIER, *À nouveau les puristes...*, op. cit., p. 85-87.

(20) On peut citer à cet effet Philippe de Saint Robert lui-même : «Il (= le Commissariat...) me fut confié le 1^{er} mars (1984) après sept mois de tergiversations dont la cause était la liberté de mes appartenances politiques, qui désorientait, paraît-il, l'entourage de Pierre Mauroy. François Mitterrand, rarement compris des siens, avait seulement voulu manifester qu'il s'agissait selon lui d'une cause appartenant à tous les Français», *Lettre ouverte...* op. cit., p. 16.

publicité écrite ou parlée d'un bien ou d'un service (21). De ce fait, le recours à tout terme *étranger* ou à toute expression *étrangère* est prohibé lorsqu'il existe une expression ou un terme équivalent choisi par les diverses commissions de terminologie instituées par le Décret N° 72-19 du janvier 1972 relatif à l'enrichissement de la langue française ou par le Décret N° 83-243 du 25 mars 1983 (Journal Officiel du 29 mars 1983) l'ayant abrogé et remplacé. Depuis 1973, diverses commissions de terminologie ont été consacrées aux domaines suivants : audiovisuel, techniques spatiales, nucléaire, transports, urbanisme et logement, pétrole, informatique, santé et médecine, défense (armée), télédétection aérospatiale, tourisme, télécommunications, justice, monde professionnel maritime, publicité, noms d'Etats et de capitales, personnes âgées.

Jumbo jet doit être remplacé par *gros porteur* (Arrêté du 12 janvier 1973) relatif à l'enrichissement du vocabulaire des transports). Récemment on a pu voir apparaître sur nos murs une affiche montrant un véhicule Volkswagen Jetta survolé par un avion gros porteur la regardant : *Jetta, le jet de la route*. Sans le support fourni au niveau du décodage sémiologique de l'image elle-même par la présence de l'avion, deux lectures du slogan pouvaient être faites : s'agissait-il du [3e] onu du [dJet] de la route? C'était bien le terme (*fr*)*anglais* qui était ici utilisé, non-obstant l'Arrêté mentionné plus haut. Le procédé utilisé par le publiciste avait un impact certain. C'était donc réussi. L'affiche est demeurée ainsi plusieurs semaines. Contre-exemple : deux grands magasins parisiens affichèrent pendant une période de vacances d'été des slogans sur leurs façades (le public visé était de toute évidence le touriste étranger) : Le Printemps, *The most parisian department store*; Les Galeries Lafayette, *The department store. Capital of fashion*. Ces deux placards restèrent tels quels un certain temps; ultérieurement, des traductions en langue française leur furent apposées. Dans ce cas, une intervention avait eu lieu. De même en ce qui concerne le *Like a sound machine* de Philips. Que la Loi Bas-Lauriol permette de contrôler ce dernier type de slogans (entièrement en anglais) est en soi tout à fait défendable, de même lorsqu'il s'agit de l'indéniable apport de cette même loi sur le plan de la défense des utilisateurs de produits, des signataires de contrats, des bénéficiaires de garanties, etc... qui n'ont plus à lire des notices, des formulaires dans une langue étrangère. Par contre, on peut se demander — et je me le demande —, s'il n'y aurait pas deux poids,

(21) Loi N° 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française (Journal Officiel du 4 janvier 1976). Article 1er : «Dans la désignation, l'offre, la présentation, la publicité écrite ou parlée, le mode d'emploi ou d'utilisation, l'étendue et les conditions de garantie d'un bien ou d'un service, ainsi que les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire».

deux mesures. Pour en revenir au domaine publicitaire, toute affiche comportant un slogan à base d'anglais ou de *franglais* est suspecte et l'on se doit d'intervenir. Par contre, des affiches telles *La chetron sauvage revient* et *J'ai la chetron sauvage mais c'est pas méchant* (publicités pour le spectacle du chanteur Renaud) d'une part, *Les 10 jours chik é pacher* (22) d'autre part n'ont suscité aucun tollé. Comme si on ne touchait pas à certains types d'innovations lexicales, voire même graphiques. Si le *verlan* est accepté (l'emploi de *chetron* pour *tronche*, dans le sens de visage), pour quelles raisons donc le *franglais* serait-il interdit de séjour sur notre territoire? Quel principe objectif permet de dire que *jet* fait moins partie des habitudes linguistiques contemporaines des français, de certains francophones, que *chetron*, etc... Sur un plan technique — et c'est alors que doit pouvoir intervenir le linguiste et que l'on doit le laisser agir —, il importe de bien évaluer la part que certains vocables prétendus *étrangers* ont prise dans notre vocabulaire. Le *langage commun* récupère périodiquement un certain nombre d'éléments issus des *jargons techniques*, des *argots*, des *langues étrangères*. Au nom de quoi la Loi Bas-Lauriol, les divers arrêtés relatifs à l'enrichissement du vocabulaire font-ils systématiquement la chasse aux termes étrangers, essentiellement *anglais* ou *anglo-américains* d'origine, voire même revus et corrigés — intégrés à la langue française donc — par le biais du *franglais*?

En ce qui concerne le remplacement de termes *franglais* par d'autres — français —, la lecture des diverses listes de vocabulaire préconisées par les commissions de terminologie fait apparaître qu'il n'a été nullement tenu compte de la distinction *langage technique* (jargons de spécialistes) / *langage commun*; ainsi, le remplacement de *teleprocessing* par *télétraitement* d'une part, celui de *caméraman* par *cadreur* d'autre part ne peuvent pas être envisagés sur le même plan : *caméraman* fait partie du *langage commun*. Ce qui n'est pas le cas de *teleprocessing* ou de *télétraitement*.

Au hasard des listes j'ai pu noter un certain nombre de remplacements révélateurs d'incohérences, voire même d'erreurs. Suivent quelques exemples (23) : *ferry boat* est déconseillé et remplacé par *navire transbordeur* ou *transbordeur* (24) tout court. Comment penser que ce syntème *ferry boat* ou son abréviation *ferry* ne font pas partie du vocabulaire français, étant d'autant plus prononcés [feRibot], (fɛRibot),

(22) *Chics et pas chers*, par conséquent (publicité pour des journées de vente promotionnelle dans un supermarché).

(23) Cf. Jean-Pierre GOUDAILLIER, *A nouveau...*, op. cit., p. 95-98.

(24) Arrêté du 12 janvier 1973 relatif à l'enrichissement du vocabulaire des transports.

[feRi], (feRi), etc.? Le [feRibwat] (**Ferryboîte*) de Marcel Pagnol l'a même bien ancré dans notre patrimoine tant littéraire que linguistique. Il n'est nullement évident que le sens de *transbordeur* soit perçu correctement (cf. enquête plus loin). Autre exemple : l'anglais (ou le français) *pressurisation* ne doit plus être utilisé, puisque l'équivalent *mise en pression* est conseillé (25). Par contre *incrément*, *incrémenter*, *incrémentiel* sont acceptés, voire même conseillés (26). L'anglais (to) *increment* existe. Peu importe! Dans un tel cas, aucune «interdiction» n'est intervenue : *increment* serait-il ressenti comme plus français que *pressurisation*? Par qui, donc? Quelle enquête le démontre? Des exemples de ce type sont nombreux. *Derrick* n'est pas conservé et *tour (de forage)* est préconisé pour le remplacer. *Pipeline*, sous réserve d'«être prononcé à la française», est retenu; de même pour *management* (27). Pour quelles raisons, *derrick* n'aurait-il pas pu être maintenu, pour autant qu'il soit lui aussi prononcé à la française? Ce qui est d'ailleurs le cas si l'on observe l'*usage réel* du français. A partir du moment où le signifiant d'un monème emprunté est traité conformément aux règles phonologiques, de composition et/ou de dérivation de la langue opérant l'emprunt, quel critère objectif permet de considérer que ce terme n'est pas français? Ici aussi, deux poids, deux mesures! Il me faut constater qu'il n'a pas été tenu compte du degré d'intégration dans la langue de certains emprunts; or, celui-ci est bien souvent la preuve du passage d'un terme dans le *langage commun*. *Boulevard*, *mannequin*, etc. sont de très bons exemples d'intégration phonologique du moyen néerlandais *bolwerc* et du flamand *mannekijn* (28). Mais, attention : l'intégration phonologique est une chose, l'intégration sémantique en est une autre. Les deux ne vont nullement de pair. Conséquence de la disjonction signifiant-signifié. Une anecdote à ce sujet me paraît être particulièrement révélatrice; il s'agit des emplois de *speaker* et d'*annonceur* respectivement en France et au

(25) Arrêté du 12 août 1976 relatif à l'enrichissement du vocabulaire en usage au ministère de la défense (Journal Officiel du 9 novembre 1976).

(26) Arrêtés des 22 décembre 1981 et 30 décembre 1983 relatifs à l'enrichissement du vocabulaire de l'informatique.

(27) Pour *derrick*, *tour (de forage)* et *pipeline*, cf. Arrêté du 12 janvier 1973 relatif à l'enrichissement du vocabulaire pétrolier (Journal Officiel du 18 janvier 1973); pour *management*, cf. Arrêté du 29 novembre 1973 relatif à la terminologie économique et financière (Journal Officiel du 3 janvier 1974).

(28) Cf., entre autres, Albert DAUZAT, Jean DUBOIS et Henri MITTERAND, *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, Larousse, 1964, éd. 1974, p. 102 et 442; voir aussi Jean-Pierre GOUDAILLIER, *A nouveau...*, op. cit., p. 89-90.

Québec (29). Le deuxième terme a un signifiant qui correspond aux règles de dérivation du français (*annonc-er / annonc-eur*). C'est donc le contraire de ce que l'on constate pour *speaker*, mot dont la forme (signifiant) est ressentie comme anglaise. Il ne peut en être autrement. Si l'on demande à des québécois, quel est à leur avis le mot «le plus français», leur réponse est invariablement : *annonceur*. Doit-on se satisfaire d'une telle réponse? Non! *Annonceur* masque des emplois anglais sous son signifiant français. *Speaker*, quant à lui, ne correspond à aucun des emplois faits en anglais de ce terme, puisqu'il est utilisé en français dans le sens de l'anglais *announce*. Quel est donc «le plus français» des deux? *Speaker*? *Annonceur*? Le vocable québécois a un signifiant français, des emplois recouvrant ceux de l'anglais. Le terme français a un signifiant anglais, des emplois propres au français ... au franglais, plus précisément. Aucun critère objectif ne permet donc de dire que l'un est «plus français» que l'autre. Rien n'autorise à poser que la sémantique permet une meilleure intégration que le phonologique et vice-versa. La réponse des québécois montre par ailleurs qu'il s'agit de faire attention aux types de projections pouvant s'opérer à partir de sa propre langue : en effet, dans un tel cas, il a été accordé trop de crédit à la robe du mot et ses emplois en ont été alors oubliés. Préconiser le remplacement de *speaker* par *annonceur* en français revient donc à agir comme nos québécois et à proposer pour règle ses propres projections, qui ne relèvent, quant à elles, que du domaine du subjectif, de l'*imaginaire linguistique*.

Il faut recourir aux enquêtes linguistiques; l'exemple ci-dessus en démontre l'utilité, voire même la nécessité. Faute de quoi! En effet, «l'intervention linguistique doit, pour être réussie, s'étayer d'une connaissance des usages et des attitudes (imaginaires) des sujets parlants...», ainsi que le rappelle Anne-Marie Houdebine (30). Elle-même a agi dans ce but au sein de la commission créée en février 1984 à propos de la féminisation des noms de métier (31).

Par ses méthodes de travail, cette commission se distingue des autres : des recherches d'attestations dans les dictionnaires, les textes officiels, etc., ainsi que des relevés de productions et d'attitudes auprès d'un grand nombre de locuteurs(trices) ont été effectués, avant même que des propositions ne soient émises pour donner lieu à un texte officiel en

(29) Cf., aussi à ce sujet la présentation que j'ai faite de cet exemple dans Anne-Marie HOUDEBINE & Jean-Pierre GOUDAILLIER, *Production/réception/attitude...*, *op. cit.*

(30) Anne-Marie HOUDEBINE, *Problématique d'une recherche, Médias & langage*, 19-20, 1983, p. 61-63, p. 61.

(31) Décret N° 84 - 153 du 29 février 1984 portant création de la commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes.

mars 1986 (32). A ce titre, elle me semble avoir été exemplaire; elle dut pourtant subir les «quolibets académiques» habituels. Je fais ici allusion, entre autres, à l'intervention de Georges Dumézil parue en septembre 1984 et intitulée «Mme Mitterande? Mme Fabia?» (33). Titre moqueur! C'est le moins que l'on puisse dire pour un texte, dans lequel Georges Dumézil n'hésite pas à s'écrier: «... était-ce la peine, pour trente mots, de constituer une commission? Par ces temps de bétail étique, quel est son budget? La Cour des Comptes, j'espère, nous éclairera». Or, il fallait bien qu'un travail en commission se fit, enquêtes linguistiques à l'appui, pour évaluer les chances de promotion de *une professeur, une professeuse, une professeuse, etc., d'une extinctrice* face à *une pompier, une pompière, etc.*, pour ne prendre que ces deux exemples en considération (34). Apprendre que les plus jeunes classes d'âge privilégient l'utilisation d'une suivi d'un lexème épïcène (*ex: une docteur, une médecin, une lieutenant, etc.*), que les locuteurs de sexe masculin, comme les enseignants, favorisent le masculin, ce qui est révélateur d'un conservatisme linguistique, est important et fournit une information indéniable au linguiste, mais aussi au décideur, au législateur. Les résultats, du type de ceux présentés ci-dessus, ont certainement contribué à l'utilisation d'une très grande prudence dans certaines formulations du texte proposé par la commission. Exemples parmi d'autres: «la Commission souhaiterait que la formation des féminins se fasse ...; consciente du fait que certaines formes risquent d'être mal acceptées, la Commission propose en premier lieu une forme épïcène ...; entre ces différentes formes ... l'usage tranchera». Le prescriptivisme outrancier est absent de telles formulations. Il ne s'agit pas de simples précautions oratoires (35). Ainsi, sur ce point précis la Commission Benoîte Groult a-t-elle aussi été exemplaire. Première — souhaitons-le — d'un genre nouveau, qui permet d'opérer initialement d'aval en amont en tenant compte des usages linguistiques réels contemporains, voire même des *desiderata* des usagers d'une langue. Ce n'est que dans un deuxième temps que le mouvement peut être inversé, les décideurs répercutant d'amont en aval les mesures arrêtées ;en direction, donc, des

(32) Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (Journal Officiel du 16 mars 1986).

(33) Parue dans *Le Nouvel observateur* du 7 septembre 1984, p. 74-76.

(34) Cf. Anne-Marie HOUDEBINE, *Problématique...*, *op. cit.*, p. 61 et 63. Voir aussi Régine LUONGO, *Dynamique lexicale: la féminisation des noms de métier*, Mémoire de Maîtrise en Sciences du Langage, Université d'Angers / Université Paris III, 1985.

(35) De telles formulations qui se trouvaient dans le texte proposé par la Commission pour donner lieu à un Arrêté (cf. *Dossier de Presse* relatif à la Commission Groult) ne se retrouvent pas dans le texte définitif de la Circulaire, ce à cause de leur caractère flou, incompatible avec la rigueur exigée de tout texte législatif.

sujets parlants eux-mêmes. Jusqu'à présent, mise à part celle relative à la féminisation des noms de métiers, aucune commission n'a ainsi travaillé.

Revenons-en au travail des commissions de terminologie concernant les termes français; le fait de préconiser le remplacement de tel ou tel terme français par un autre, ressenti et reconnu, quant à lui, comme «plus français», ne doit pas uniquement ressortir à la seule étude des moyens dont dispose le français pour «transposer» les mots issus de l'anglo-américain. Pourtant, à ce jour, les commissions de terminologie n'ont oeuvré qu'en procédant d'une telle manière. Or, il ne suffit pas d'étudier les procédés de «transpositions» des mots étrangers, encore faut-il analyser le degré d'intégration, tant sémantique que phonologique (cf. plus haut), voire même syntaxique, de tous ces termes, sans oublier les enquêtes linguistiques portant tout aussi bien sur les comportements que les attitudes des sujets parlants. Faute de quoi, le produit que l'on souhaite promouvoir pourrait être un échec, qu'une simple analyse relative aux taux d'acceptabilité des termes préconisés aurait pu prévoir. L'exemple même d'une proposition n'ayant fourni aucun résultat nous est fourni par *bouteur*, qui doit remplacer *bulldozer* (36). D'après une enquête que j'ai faite (37), *bouteur* est inconnu pour 98 % des enquêté(e)s, même si 94 % d'entre eux indiquent que ce terme est français pour eux(elles). *Bulldozer*, quant à lui, est reconnu comme non français — anglais, donc, dans le cas présent — par 94 % des enquêté(es); tous (100 %) utilisent *bulldozer*, qui de plus est, à bon escient. Par ailleurs l'enquête a porté, entre autres, sur les couples de termes suivants : *ferry boat* / *transbordeur*, *perchman* / *perchiste*, *play-back* / *surjeu*, *kitchenette* / *cuisinette*,

(36) Arrêté du 12 janvier 1973 relative à l'enrichissement du vocabulaire du bâtiment, des travaux publics et de l'urbanisme (Journal Officiel du 28 janvier 1973). Cet Arrêté a été abrogé par celui en date du 16 juillet 1984, qui a été lui-même remplacé par l'Arrêté du 17 février 1986 relatif à l'enrichissement du vocabulaire de l'urbanisme et du logement (Journal Officiel du 21 mars 1986).

(37) Le questionnaire a été mis au point en 1977 et les passations de l'enquête ont eu lieu en 1978 et 1979. L'enquête a porté sur un total de 130 personnes, élèves d'Ecole Normale ou étudiant(e)s en lettres et/ou linguistique. Les résultats présentés ici concernent 54 de ces 130 enquêté(e)s. Cf., entre autres, Jean-Pierre GOUDAILLIER, *Sprache und Macht : wie ein Gesetz in Frankreich die Sprache reinigen will, Dialect*, 1982/1, Wien, Schendl, p. 28-51, ce pour plus de détails en ce qui concerne le questionnaire lui-même et son mode de passation. Pour d'autres types de termes, voir Alice CARTIER, *Connaissance et usage d'anglicismes par des Français de Paris, La Linguistique*, 1977/2, p. 55-83.

box / stalle, caméraman / cadreur (le premier terme de chaque couple désigne le terme franglais, le deuxième le terme préconisé pour le remplacer) (38). Résultats : *surjeu* est inconnu à 100 %; ce terme est pourtant ressenti comme français par 91 % des enquêté(e)s. *Play-back*, qui doit être obligatoirement remplacé (39), est connu à 94 %. A nouveau, de même qu'il a pu être constaté pour *bulldozer / boteur* plus haut, le terme préconisé en remplacement a — semblerait-il — peu d'avenir devant lui. Les propositions des commissions ne tiennent nullement compte dans de tels cas de l'usage réel qui peut être fait par le «grand public» de tels termes. D'autre part, ces exemples prouvent que la «mentalité», les comportements des locuteurs ne peuvent être modifiés à grand renfort de décrets et arrêtés. Le *caméraman*, qui est reconnu comme non français à 98 %, est connu de 100 % des enquêté(e)s, alors que son équivalent conseillé — *cadreur* — ne l'est que de 22 % de ces mêmes personnes; *cadreur* est pourtant ressenti comme français à 100 %, mais est difficilement accepté dans le sens d'«agent d'exécution chargé du maniement d'une caméra, de la mise au point, ainsi que de la définition du champ de prise de vues pour composer l'image», d'autant plus qu'il renvoie souvent à *encadreur* (de tableaux) pour de nombreux(ses) enquêté(e)s. *Transbordeur* n'a pas plus de succès, puisque seulement 35 % des enquêté(e)s l'identifient en tant que bateau, alors que son équivalent franglais *ferry boat* est connu à 91 %. *Perschiste et cuisinette* sont, quant à eux, plus connus (à 49 % et 61 % (40) respectivement); leurs équivalents franglais le sont encore plus : 66 % pour *perchman*; 81 % pour *kitchenette*. Il est intéressant de noter que *cuisinette* est reconnu comme français à 100 %, *kitchenette* comme non français (anglais) à 100 % aussi; le suffixe *-ette* de *kitchenette* ne suffit pas pour l'intégrer à la langue française. *Stalle*, dans le sens de «compartiment cloisonné

(38) Ces remplacements sont préconisés par divers Arrêtés en date du 12 janvier 1973 (Journal Officiel du 18 janvier 1973). Certains de ces termes n'ont d'ailleurs pas été repris dans des Arrêtés plus récents qui ont eux-mêmes abrogé des textes antérieurs, tels les Arrêtés de 1973. Pourquoi, donc! Absence de continuité en matière de planification linguistique? La question mérite d'être posée et montre le caractère «aléatoire» de certaines décisions.

(39) Chaque Arrêté du 12 janvier 1973 comporte deux types de liste : les listes N° 1 comprennent des substituts devant être **obligatoirement** utilisés, les listes N° 2 des termes nouveaux, dont l'emploi est recommandé.

(40) Le terme *cuisinette* est de toute manière identifié par sa forme, elle-même non ambiguë. On comprend tout de suite de quoi il s'agit, même si l'on ne connaît pas ce terme. Mais de là à l'utiliser! Certain(e)s enquêté(e)s ont indiqué connaître le terme sans pour autant l'employer eux-mêmes (des rubriques étaient prévues à cet effet par le questionnaire: connaissez-vous ce terme? L'employez-vous?), lui préférant *kitchenette*.

destiné à garer une voiture», est inconnu à 100 %. *Box*, dans le même sens, n'est connu que de 24 % de l'ensemble des enquêté(e)s; toutefois, il faut ici dissocier les enquêté(e)s parisien(ne)s, dont 72 % connaissent ce terme, des provinciaux (41), qui ne le connaissent pas du tout. Doit-on en conclure que le fait de garer son véhicule dans un *box* prévu à cet

BOUTEUR	Inconnu de 98 % des enquêté(e)s
BULLDOZER	Ressenti comme français par 94 % des enquêté(e)s Connu de 100 % des enquêté(e)s Ressenti comme non français par 94 % des enquêté(e)s
TRANSBORDEUR	Inconnu de 65 % des enquêté(e)s
FERRY BOAT	Ressenti comme français par 91 % des enquêté(e)s Connu de 91 % des enquêté(e)s Ressenti comme non français par 98 % des enquêté(e)s
PERCHISTE	Connu de 49 % / inconnu de 51 % des enquêté(e)s
PERCHMAN	Ressenti comme non français par 98 % des enquêté(e)s Connu de 66 % des enquêté(e)s Ressenti comme non français par 98 % des enquêté(e)s
SURJEU	Inconnu de 100 % des enquêté(e)s
PLAY-BACK	Ressenti comme français par 94 % des enquêté(e)s Connu de 94 % des enquêté(e)s Ressenti comme non français par 100 % des enquêté(e)s
CUISINETTE	Connu de 61 % des enquêté(e)s
KITCHENETTE	Ressenti comme français par 100 % des enquêté(e)s Connu de 81 % des enquêté(e)s Ressenti comme non français par 100 % des enquêté(e)s
STALLE	Inconnu (dans le sens de «compartiment cloisonné destiné à garer une voiture») de 100 % des enquêté(e)s
BOX	Ressenti comme français par 91 % des enquêté(e)s Inconnu (dans le même sens) de 76 % des enquêté(e)s Ressenti comme non français par 98 % des enquêté(e)s
CADREUR	Inconnu de 78 % des enquêté(e)s
CAMERAMAN	Ressenti comme français par 100 % des enquêté(e)s Connu de 100 % des enquêté(e)s Ressenti comme non français par 98 % des enquêté(e)s

(41) Dans le cas présent, élèves de l'Ecole Normale d'instituteurs(trices) de Laon (Aisne).

effet est une pratique plus courante dans les grandes agglomérations (42)? Quoiqu'il en soit, *box* est plus connu que ne l'est *stalle*, dans ce sens particulier. L'enquête le montre bien. L'ensemble des résultats présentés sont repris dans le tableau ci-dessus (p. 113).

Pour les différents couples de termes franglais/français présentés, le nombre d'enquêté(e)s qui connaissent le terme franglais est toujours plus important que celui des enquêté(e)s connaissant le terme préconisé pour son remplacement. Ceci est particulièrement net pour *bulldozer* / *bouteur*, *play-back* / *surjeu*. L'enquête permet de constater que bien des termes préconisés par les commissions de terminologie viennent à l'encontre d'*habitudes linguistiques* particulièrement bien ancrées; ceci d'autant plus qu'un nombre relativement important de termes appartenant initialement au seul domaine technique passent de plus en plus facilement et fréquemment dans l'usage «quotidien» du public. *Mass média* oblige!

Les quelques résultats qui viennent d'être présentés me permettent de réitérer ma mise en garde envers toute proposition qui émanerait des commissions, avant même que des enquêtes linguistiques à plus ou moins grande échelle n'aient pu établir le devenir de tel ou tel terme préconisé. Quelles sont les chances réelles de réussite de *commanditaire* pour *sponsor*, de *parrainage* pour *sponsoring*, de *chalandage* pour *shopping*, de *prêt-à-manger* pour *fast-food* (43)? On peut certes se le demander. Une enquête nous fournirait des renseignements intéressants à ce sujet.

Pour ou contre la langue : vingt ans de planification linguistique en France. Je pense avoir justifié le titre de cet exposé. Ne pas tenir compte des comportements et des attitudes des sujets parlants peut produire l'effet contraire de celui initialement recherché en étouffant donc toute

(42) Par ailleurs, pour les élèves de l'Ecole Normale de Laon, qui sont en grande majorité pensionnaires, *box* a souvent été identifié comme «box d'un dortoir». Artefact de l'enquête!

(43) Arrêté du 17 mars 1982 relatif à l'enrichissement du vocabulaire du tourisme (Journal Officiel du 3 avril 1982). Pour *chalandage*, ne pas oublier *magasinage* du québécois, cité d'ailleurs par l'Arrête en tant que québécisme. Dans le cas de *commanditaire* et de *parrainage*, il n'a nullement été tenu compte de l'impact que des termes tels *sponsor* et *sponsoring* ont pu avoir lors de leur passage dans la langue française. Par ailleurs les termes préconisés en remplacement ont un sens trop générique et ne reprennent nullement le champ sémantique spécifique des termes (fr)anglais. Cf. aussi à ce sujet Jean-Pierre GOUDAILLIER, *A nouveau les puristes...*, *op. cit.*, p. 89.

initiative chez les usagers francophones français ou non. Les commissions, à l'exception toutefois d'une seule (cf. plus haut), semblent avoir oeuvré jusqu'ici *malgré* les usagers et non pas *avec eux, pour eux, avec leur langue, pour leur langue.* Les linguistes descriptivistes, entre autres, doivent pouvoir dire leur mot en ce domaine (44).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE Gérard, On ne badine pas avec la langue, **La langue française dans tous ses états** (Colloque organisé par le Ministère de la Culture, le Commissariat Général de la Langue Française et le Collège International de Philosophie, les 28 février et 1er mars 1986) (Actes à paraître).
- BEDARD Edith & MORAIIS Jacques (textes colligés et présentés par...), **La Norme linguistique**, Québec, Conseil de la langue française / Paris, Le Robert, 1983, 850 pages.
- CARTIER Alice, Connaissance et usage d'anglicismes par des français de Paris, **La Linguistique**, 1977/2, p. 55-83.
- DAUZAT Albert, DUBOIS Jean & MITTERAND Henri, **Nouveau dictionnaire étymologique et historique**, Paris, Larousse, 1964 (éd. 1974), 804 pages.
- DENIAU Xavier, **La francophonie**, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. «Que sais-je?», 2111, 1983, 128 pages.
- DUMEZIL Georges, Mme Mitterande ?, Mme Fabia ?, **Le Nouvel observateur**, 7 septembre 1984, p. 74-76.
- ETIEMBLE René, **Parlez-vous franglais ?**, Paris, Gallimard, 1964 (éd. 1980), 379 pages.
- FRANÇOIS Denise, La notion de norme en linguistique. Attitude descriptive. Attitude prescriptive, **De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue**, p. 153-168.
- GOUDAILLIER Jean-Pierre, A nouveau les puristes contre la langue, **La Linguistique**, 1977/2, p. 85-98.
- GOUDAILLIER Jean-Pierre, Sprache und Macht : wie ein Gesetz in Frankreich die Sprache reinigen will, **Dialect**, 1982/1, Wien, Schendl, p. 28-51.
- GOUDAILLIER Jean-Pierre, Intervention après l'exposé de Gérard Antoine lors du Colloque **La langue française dans tous ses états**, 28 février / 1er mars 1986 (Actes à paraître).
- HOUEBINE Anne-Marie, Problématique d'une recherche linguistique, **Médias & langage**, 19-20, 1983, p. 61-63.
- HOUEBINE Anne-Marie, Pour une linguistique synchronique, **La Linguistique**, 21, 1985, p. 7-36.

(44) Cf. à ce sujet l'exemple québécois : la Commission Gendron a présenté ses conclusions, avant même que la **Charte de la langue française** ne soit établie et la Loi 101 promulguée.

- HOUDEBINE Anne-Marie, Variétés et dynamique du français contemporain, *La Phonologie de l'enfant français de six ans. Variétés régionales*, p. 207-208.
- HOUDEBINE Anne-Marie (éd.), *La Phonologie de l'enfant français de six ans. Variétés régionales*, Hamburg, Buske Verlag, 1985, FPL, 2, XIII + 253 pages.
- HOUDEBINE Anne-Marie & GOUDAILLIER Jean-Pierre, Production/réception/attitude ou parole/langue/imaginaire linguistique dans le processus de communication entre français et québécois, *Actes des Journées d'Études «Le français oral. Sa description linguistique et ses manifestations dans la littérature québécoise»* organisées par l'Université Paris XIII et le C.C.I.F.Q., mai 1986 (à paraître).
- KONOPCZYNSKI Gabrièle, Acquisition des systèmes vocaliques surdifférenciés. L'exemple des régions de l'Est (Besançon - Nancy), *La Phonologie de l'enfant français de six ans. Variétés régionales*, p. 167-204.
- LUONGO Régine, *Dynamique lexicale : la féminisation des noms de métiers*, Mémoire de Maîtrise en Sciences du langage, Université Paris III, 1985.
- MARTINET André, Les grammairiens tuent la langue, *Arts*, 3 juin 1963.
- MARTINET André, Les puristes contre la langue, *Le français sans fard*, p. 25-32.
- MARTINET André, De l'économie des formes du verbe en français parlé, *Le français sans fard*, p. 91-120.
- MARTINET André, *Le français sans fard*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969 (Coll. «Le linguiste», 6), 218 pages.
- MARTINET Jeanne (sous la dir. de...), *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*, Paris, Presses Universitaires de France, 1972 (Coll. «Le linguiste», 12), 246 pages.
- de SAINT ROBERT Philippe, *Lettre ouverte à ceux qui en perdent leur français*, Paris, Albin Michel, 1986, 187 pages.
- SCHMITT Christian, La planification linguistique en français contemporain : bilan et perspectives, *Le français en contact avec la langue arabe, les langues négro-africaines, la science et la technique, les cultures régionales*, Sassenage, Conseil international de la langue française, 1977, p. 89-110.
- THÉVENOT Jean, *Hé! La France, ton français fout le camp*, Gembloux (Belgique), Duculot, 1976, 175 pages.
- WOLF Lothar, La normalisation du langage en France. De Malherbe à Grévisse, *La Norme linguistique*, p. 105-137.

(*) Brochure N° 1468 des Editions du Journal Officiel de la République Française intitulée *Langue française. Enrichissement du vocabulaire. Textes législatifs et réglementaires*, 4ème édition, 1985, 329 pages.